



Actualités OFS

BFS Aktuell

Attualità UST



13 Protection sociale

Neuchâtel, juin 2015

Comptes globaux de la protection sociale 2013

Dépenses pour les prestations sociales en hausse de 3,9%

D'après les résultats provisoires des Comptes globaux de la protection sociale (CGPS), les dépenses consacrées aux prestations du système de sécurité sociale ont augmenté en 2013 de 3,9% en termes réels par rapport à l'année précédente. Depuis 1990, ces dépenses ont continué de s'accroître en moyenne de 3,3% par an. En 2013, les prestations sociales ont atteint 24,2% du produit intérieur brut (PIB). Pour la première fois depuis le début des calculs en 1990, elles ont dépassé la valeur de 24% du PIB. En comparaison internationale, la Suisse reste néanmoins au-dessous de la moyenne européenne.

Résultats 2013 pour la Suisse

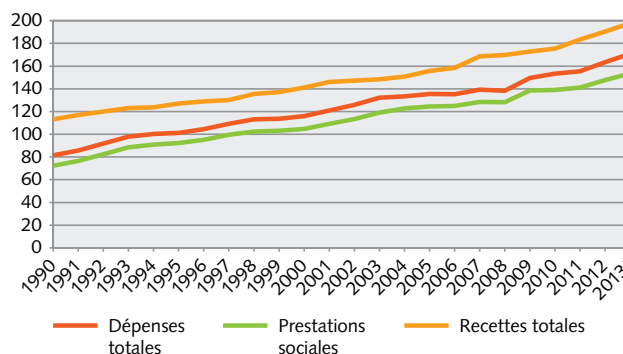
Les **dépenses totales** de la protection sociale se sont élevées en 2013 à près de 170,9 milliards de francs, dont 90% (près de 153,6 milliards de francs) ont été versées sous forme de **prestations sociales**. Les 10% restants (17 milliards de francs) ont servi à couvrir les frais administratifs (près de 10 milliards de francs) et d'autres frais (un peu plus de 7 milliards de francs).

En 2013, les prestations sociales ont augmenté de 3,9% par rapport à l'année précédente et compte tenu de l'évolution des prix¹ (en 2012, +4,7%). Cette hausse est supérieure à l'augmentation annuelle moyenne observée depuis 1990, qui est de 3,3%. Durant cette période, les dépenses ont plus que doublé en termes réels (cf. G 1).

Les **recettes totales** s'élevaient à 177,7 milliards de francs. Elles ont augmenté de 3,8% par rapport à l'année précédente et de 75% par rapport à 1990, ce qui correspond à une hausse annuelle moyenne de 2,5%. Le solde des CGPS

Dépenses totales, dépenses pour les prestations sociales et recettes totales, en milliards de francs, (aux prix de 2013), 1990–2013^P

G 1



^P chiffres provisoires

Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) © OFS, Neuchâtel 2015

doit être interprété avec une certaine prudence car la méthode utilisée ne se fonde pas sur des critères purement comptables.

La tendance à la hausse des dépenses et des recettes est moins nette si, en plus de l'évolution des prix, on tient compte de la croissance démographique: de 1990 à 2013, les dépenses totales par habitant ont augmenté en moyenne de 2,4% par an, les prestations sociales par habitant de 2,5% et les recettes de 1,6%.

Evolution par rapport au PIB

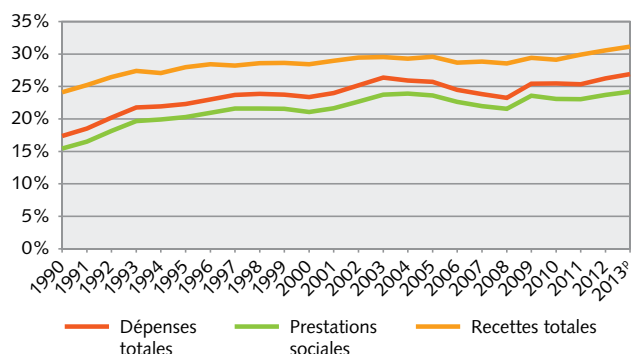
Pour apprécier l'évolution des finances sociales par rapport à l'évolution générale de l'économie, on mesure les dépenses et les recettes en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

¹ Tous les chiffres sont aux prix à la consommation de 2013.

Révision du PIB

La série chronologique du PIB a été révisée rétroactivement dans le cadre des Comptes nationaux en 2014, suite à des adaptations méthodologiques. Les résultats des CGPS en pourcentage du PIB diffèrent par conséquent de ceux publiés antérieurement.

Dépenses totales, dépenses pour les prestations sociales et recettes totales, en % du PIB, 1990–2013^P G 2



^P chiffres provisoires

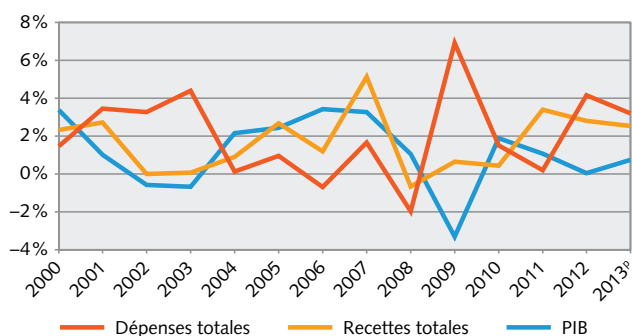
Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) © OFS, Neuchâtel 2015

Les dépenses consacrées aux prestations sociales représentaient 15% du PIB en 1990. Le taux a ensuite augmenté chaque année (à quelques exceptions près) pour atteindre près de 24% en 2004. Il a oscillé les années suivantes entre 22% et 24%. Le taux de 24,2%, atteint en 2013, est le plus élevé de toute la période. Les dépenses totales et les recettes ont évolué parallèlement. Elles ont atteint respectivement 26,9% et 31,1% du PIB en 2013.

Evolution à court terme

Les taux de croissance des dépenses et des recettes par habitant varient d'année en année. Si les recettes tendent à évoluer parallèlement aux cycles conjoncturels, les dépenses augmentent plus fortement dans les phases de ralentissement que dans les phases de reprise économique. Cette fonction dite stabilisatrice inhérente au système de protection sociale s'observe très nettement lors de la récession de 2009.

Variation annuelle des dépenses totales, des recettes totales et du PIB, par habitant et à prix constants, en %, 2000–2013^P G 3



^P chiffres provisoires

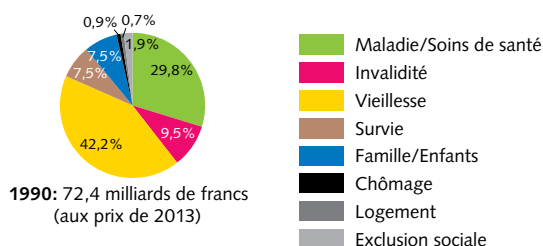
Sources: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS), © OFS, Neuchâtel 2015
Comptabilité nationale (CN)

Dépenses sociales par fonction

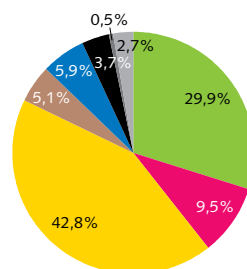
Le système suisse de protection sociale couvre différents besoins et protège les ménages et les personnes contre les risques les plus importants. Pour assurer une vue d'ensemble claire et cohérente du système, les prestations sociales sont réparties entre huit fonctions: maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survie, famille/enfants, chômage, logement, exclusion sociale.

La part relative de chaque fonction n'a pas notablement changé depuis 1990. Plus de 80% des prestations sociales sont consacrées aux fonctions âge, maladie/soins de santé et invalidité (cf. G 4).

Dépenses pour les prestations sociales par fonction, en %, en 1990 et en 2013^P G 4



1990: 72,4 milliards de francs (aux prix de 2013)



2013^P: 153,6 milliards de francs ^P chiffres provisoires

Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) © OFS, Neuchâtel 2015

La fonction **vieillesse** absorbe de loin la plus grande part des dépenses (42,8%). En 2013, les prestations se sont élevées dans cette fonction à 65,7 milliards de francs, dont 95,7% ont été versés au titre de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) (36,4 milliards) et au titre de la prévoyance professionnelle (PP) (26,5 milliards de francs).

La fonction **maladie/soins de santé** vient au deuxième rang avec 29,9% des prestations (45,9 milliards de francs). Dans cette fonction, la part du lion revient à l'assurance obligatoire des soins (52,7%) et au financement public du système de santé (25,0%).

Dans la fonction **invalidité**, les dépenses en termes réels ont augmenté de 1990 à 2005 avant de reculer à nouveau depuis 2009, suite aux révisions de l'assurance invalidité. En 2013, elles s'élevaient à 14,6 milliards de francs, soit 9,5% de l'ensemble des prestations sociales: 46,7% des prestations d'invalidité provenaient de l'assurance invalidité, 15,4% de la prévoyance professionnelle.

La fonction **chômage** ne représente qu'une petite partie des prestations sociales (3,7%), mais elle varie fortement au gré des cycles économiques. En 2009, les dépenses liées à cette fonction ont augmenté de 63% par rapport à l'année précédente à cause de la récession. Deux ans plus tard, elles ont reculé de 27%, avant d'augmenter de 13% entre 2012 et 2013.

La fonction **exclusion sociale** ne représente elle aussi qu'une faible part des prestations sociales (2,7%), soit 4,1 milliards de francs, dont la plus grande partie est constituée par l'aide sociale.

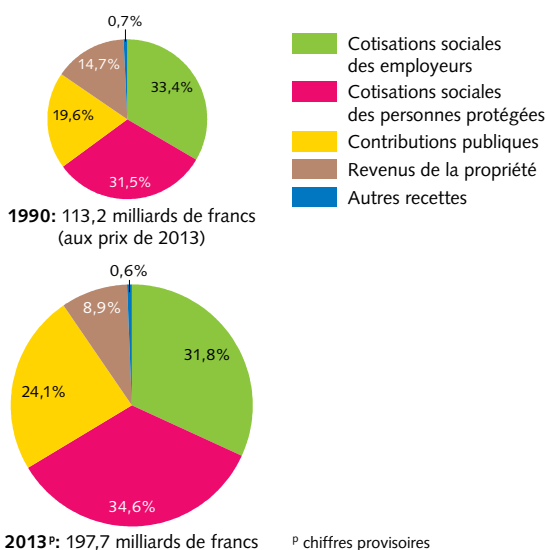
Financement de la protection sociale

Les recettes de la protection sociale se sont élevées en 2013 à 197,7 milliards de francs. Les cotisations sociales des employeurs (62,9 milliards de francs) et des personnes protégées (salariés, indépendants, rentiers, 68,4 milliards de francs) sont les principales sources de financement. Elles représentent environ deux tiers des recettes. La part des cotisations sociales n'a pratiquement pas changé depuis 1990, mais on observe un léger déplacement de la charge financière des employeurs vers les salariés (cf. G5). Ce déplacement s'explique principalement par la croissance continue depuis 1990 des primes nettes de l'assurance-maladie.

Le tiers restant des recettes est assuré par les contributions publiques (47,6 milliards de francs, 24,1%), les revenus de la propriété (17,7 milliards de francs, 8,9%) et d'autres recettes (1,2 milliard de francs, 0,6%).

Recettes totales de la protection sociale par type, en %, en 1990 et en 2013^P

G 5



Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) © OFS, Neuchâtel 2015

Résultats 2012 pour l'Europe

La méthodologie des CGPS permet d'effectuer des comparaisons avec les pays membres de l'UE-28, avec la Turquie, la Serbie, la Norvège et l'Islande.

Des comparaisons entre pays sont possibles au niveau des **fonctions** et au niveau agrégé en termes de **standards de pouvoir d'achat (SPA) par tête**. On compare également la part des **prestations sociales dans le PIB**. Le SPA par tête indique le niveau réel des dépenses par habitant: l'effet du niveau des prix et du poids démographique de chaque pays est neutralisé. La part des prestations sociales dans le PIB indique le poids relatif des prestations sociales par rapport à l'économie du pays.

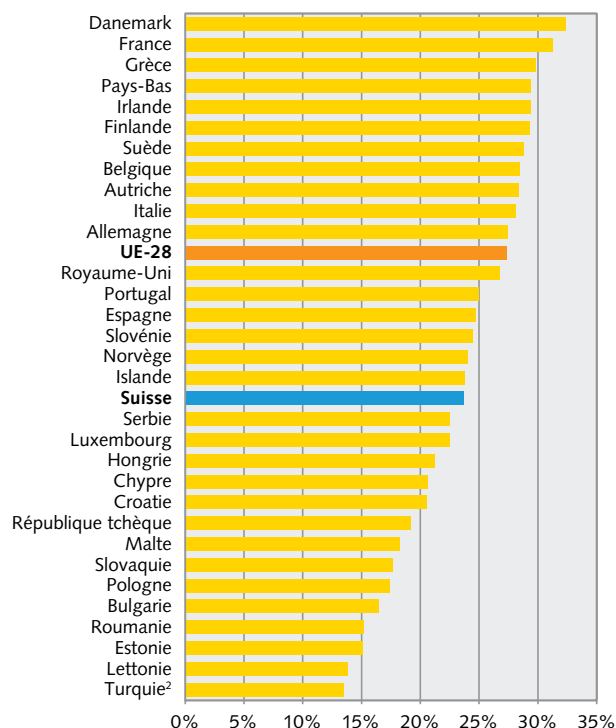
Par rapport au PIB

Dans l'UE-28, les prestations sociales représentaient en 2012 en moyenne 27,4% du PIB², soit environ 3,7 points de plus qu'en Suisse (23,7%). La Suisse occupait le 18^e rang sur 32 pays.

La part des prestations sociales dans le PIB variait selon les pays entre 13,5% (Turquie²) et 32,3% (Danemark). Le taux de la Suisse était au-dessous de la moyenne de l'UE même dans les comparaisons à long terme.

Prestations sociales en % du PIB², en comparaison européenne, en 2012^P

G 6



^P chiffres provisoires

Source: Eurostat – Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)

© OFS, Neuchâtel 2015

Comparaisons en SPA

Les choses se présentent différemment si l'on considère les standards de pouvoir d'achat par habitant (SPA): en 2012, la Suisse se situait, avec 9200 SPA, au-dessus de la moyenne de l'UE-28 (7300 SPA). Elle occupait le 9^e rang.

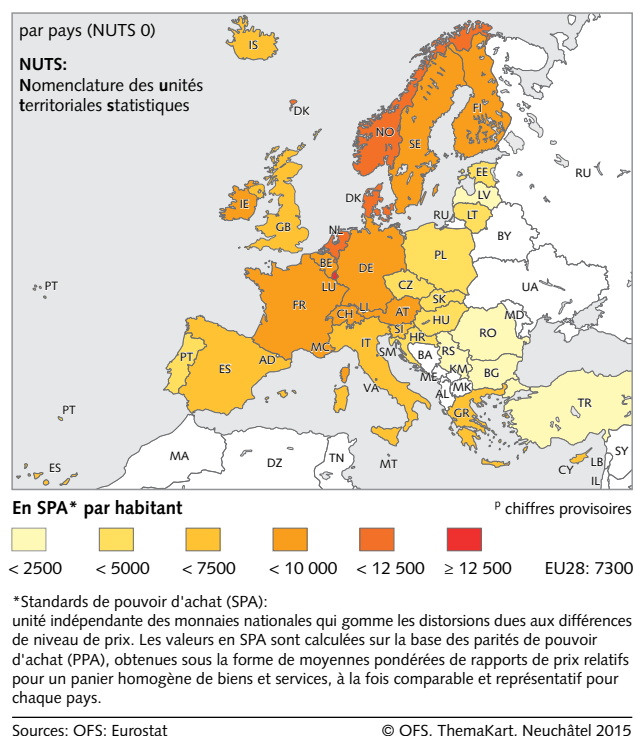
La place de la Suisse est restée relativement stable au cours des dix dernières années. Sont restées stables aussi la position du Luxembourg, en tête (2012: 13'600 SPA), et de la Turquie, au dernier rang (un peu plus de 1800 SPA en 2012).

La carte de l'Europe fait apparaître les disparités de niveau de vie: les prestations sociales sont tendanciellement moins élevées dans les pays de l'Est et du Sud de l'Europe que dans les pays de l'Ouest et du Nord.

² PIB révisé sur la base du SEC 2010 (sauf en Turquie).

Dépenses pour les prestations sociales en Europe, 2012^P

C 1



Dépenses sociales par fonction

La répartition fonctionnelle est, dans l'UE-28, comparable à ce qu'elle est en Suisse: les principales fonctions sont les fonctions vieillesse (40,6% des prestations) et maladie/soins de santé (29,6%). La part des fonctions famille/enfants (7,8%) et chômage (5,4%) est un peu plus élevée dans l'UE-28 qu'en Suisse. Le poids de la fonction chômage aurait encore augmenté ces dernières années dans l'UE à cause de la crise de la dette. La Suisse, de son côté, consacre davantage de prestations sociales à la fonction invalidité.

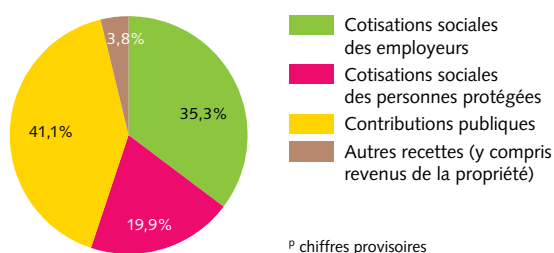
Sources de financement

En 2012, le financement des systèmes de protection sociale en Europe était très différent de celui de la Suisse.

La part des contributions publiques et des cotisations des employeurs était sensiblement plus élevée dans l'UE-28 qu'en Suisse (2012: 41,1% et 35,3%, cf. G 7, contre 24,5%

Recettes totales de la protection sociale dans l'UE-28, par type, en %, en 2012^P

G 7



Source: Eurostat – Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)

© OFS, Neuchâtel 2015

et 29,8%). En revanche, les personnes protégées contribuaient nettement moins au financement de la protection sociale dans l'Union européenne qu'en Suisse (19,9% contre 34,8% en 2012). La part des revenus de la propriété et des autres recettes était également moins élevée en Europe (3,8%) qu'en Suisse (10,9%).

Bases et méthodologie

Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS), publiés périodiquement par l'Office fédéral de la statistique (OFS), sont une statistique de synthèse cohérente, fondée sur un grand nombre de sources de données. Les CGPS renseignent sur les finances de la protection sociale. La méthode utilisée s'appuie sur le «Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale» (SESPROS), développé par l'Office européen de la statistique (Eurostat). Conformément au SESPROS, les CGPS ont été complétés en 2015 par un module sur les prestations nettes de protection sociale et par un module sur les bénéficiaires de rentes.

Définition de la protection sociale

La notion de protection sociale est clairement définie dans le cadre du SESPROS. Elle comprend l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés destinées à soulager les ménages de certaines charges. Seules sont prises en compte les interventions qui répondent au critère de la solidarité sociale, c'est-à-dire celles qui produisent un certain effet de redistribution ou qui sont obligatoires en vertu d'une loi ou d'une convention collective. La notion de charge est définie de manière beaucoup plus restreinte. Elle comprend huit risques ou besoins précisément définis: maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survie, famille/enfants, chômage, logement, exclusion sociale. Ces risques ou besoins sont appelés fonctions dans la terminologie du SESPROS.

Les Comptes globaux de la protection sociale

Les CGPS sont la mise en œuvre des dispositions du SESPROS en Suisse. Le point de départ est constitué par les 32 régimes de protection sociale. Chaque régime consiste en une ou plusieurs unités institutionnelles obéissant à un certain corps de règles (base juridique commune). L'assurance vieillesse et survivants (AVS) est un exemple d'unité institutionnelle. Elle s'appuie sur la loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants (LAVS). Les quelque 2000 caisses de pension que compte la Suisse constituent chacune une unité institutionnelle, dont la base légale commune est la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Pour plus d'informations

Portail statistique de l'OFS: Protection sociale → Comptes globaux de la protection sociale

Impressum

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Conception, rédaction: Basil Gysin et Michele Adamoli, Section Analyses sociales

Layout: DIAM, Prepress/Print

Traductions: Services linguistiques OFS, **langues:** disponible comme fichier PDF (ou sous forme imprimée) en allemand, en français, en italien et en anglais

Renseignements: Office fédéral de la statistique, Section Analyses sociales, tél. 058 463 64 21, info.sozan@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 1093-1300, gratuit

Commandes: tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch